



Délibérations du conseil municipal de Montsinéry-Tonnégrande

2008

Séance ordinaire du 19 décembre 2008

- 2008-64 approbation de l'étude du schéma touristique de la commune
- 2008-65 création d'un lotissement à Tonnégrande
- 2008-66 contrat collectif « Maintien de salaire » proposé par la Mutuelle nationale territoriale (MNT)
- 2008-67 approbation du plan local d'urbanisme
- 2008-68 paiement d'un solde de facture relative aux obsèques de M. Eugène Edouard



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 19 DECEMBRE 2008**

DATE DE CONVOCATION

12 Décembre 2008

DATE D’AFFICHAGE

12 Décembre 2008

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

EN EXERCICE : 15
PRESENTS : 11
ABSENTS : 04
QUORUM : 08

DELIBERATION N°2008/68/M-T

L’AN DEUX MILLE HUIT LE DIX NEUF DECEMBRE SEIZE HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué par Monsieur le Maire, s’est assemblé en séance ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur **Patrick LECANTE Maire.**

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur **Jocelyn PRALIER** 1^{er} Adjoint
Monsieur **Patrick LABEAU** 3^{ème} adjoint
Madame **Rosaline CAMILLE** 2^{ème} adjointe
Madame **Marcelline POPO** 4^{ème} adjointe
Madame **Patricia BEAUNOL** adjointe spéciale
Madame **Valérie BATAILLIE** Conseillère
Madame **Liliane DAUPHIN** Conseillère
Monsieur **Alain Patrick ROBINSON** Conseiller
Madame **Pauline TARCY** Conseillère
Monsieur **Marcel POPO** Conseiller

ABSENTS EXCUSÉS:

Monsieur **Vincent MAYEN** Conseiller
Madame **Marie George DUMAISON** Conseillère
Monsieur **Brice SEPHO** Conseiller
Madame **Liliane CHAVERIMOUTOU** Conseillère

Les conseillers Municipaux présent formant la majorité des membres en exercice, conformément à l’article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d’un Secrétaire au vu de l’application de l’article L.2121-14 et L.2121-15 Code Général des Collectivités Territoriales, Madame **Patricia BEAUNOL**, Adjointe Spéciale, a été nommé à ces fonctions qu’elle a acceptées.

.....

PREFECTURE DE LA GUYANE
Bureau central du courrier

3 0 DEC. 2008

ARRIVEE

TRANSMIS A.....

Délibération n°2008/68/MT
Paiement d'un solde de facture relative
Aux obsèques de Monsieur Eugène EDOUARD

Mesdames,
Messieurs les Conseillers,

Par courrier en date du 5 septembre 2008, la maison TARIN sollicite la commune de Montsinéry-Tonnégrande afin d'obtenir le paiement d'un solde de facture de 179, 34 € non réglé pour cause de compte insuffisant relatif aux obsèques de Monsieur Eugène EDOUARD décédé le 27 Juillet 2006.

En date du 1^{er} Décembre 2008 nous avons signifié à la Maison TARIN que la commune ne pouvait prendre en compte une facture d'obsèques qu'après accord du Conseil Municipal entériné par une délibération dûment concrétisée par une enquête sociale sur l'existence d'une famille ou de l'indigence de la personne.

Le vendredi 12 Décembre 2008 nous avons reçu de l'association tutélaire de Guyane, l'information selon laquelle l'association ne possédait aucun élément sur la descendance et famille de l'intéressé.

Je vous demande donc de bien vouloir vous prononcer sur la prise en charge de la somme de 179, 34 € somme représentant le solde du paiement des obsèques de Monsieur Eugène EDOUARD et pour cela de délibérer

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE l'ajourner cette délibération pour compléments d'informations.

ADOPTÉE PAR ONZE (11) VOIX CONTRE ZERO (0).

Pour certification exécutoire
Fait à Montsinéry-Tonnégrande, le 19 Décembre 2008



Le Maire,


Patrick LECANTE

Publication le :

